

Département de l'AUBE

Commune de MESSON

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN 1b - REGLEMENT GRAPHIQUE

Village - 1/2 500°

Vu pour être annexé
à la délibération n° _____
du _____
approuvant
la mise en compatibilité n°1
du PLU par déclaration de projet

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Approbation du PLU : 15 Novembre 2011
Révision allégée n°1 : 1er Juillet 2015
Modification simplifiée n°1 : 13 Mai 2015

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES
30 ter rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03.25.40.05.90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Plantations à réaliser
Emplacement réservé (Voir liste des emplacements réservés)	Zone non aedificandi
Marge de recul pour les bâtiments	Secteur soumis à risque d'inondations, remontée de nappe
Principe d'accroche à la voirie existante	Chemin à préserver dans son tracé d'origine

EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés sont présentés à l'échelle du 1/2 000 en annexe du rapport de présentation

N°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
Emplacements réservés à des équipements publics			
1	Réalisation d'équipements publics liés à l'aménagement du centre-bourg	0,6255 ha	Commune
Emplacements réservés à des voies			
2	Création d'une voie de 10 mètres d'emprise, en vue d'assurer une desserte correcte de la zone 2AUA, sise à l'est du lieu-dit «Le Village»	0,0529 ha	Commune

